

Comment intégrer les obligations de la convention SAS dans le règlement intérieur d'une ASBL ?

Réponse courte

Pour intégrer les obligations de la **convention collective SAS** (secteur d'aide et de soins et du secteur social) dans le **règlement intérieur** d'une ASBL, il faut d'abord vérifier que l'ASBL est effectivement couverte par cette convention, puis adapter ou rédiger le règlement intérieur en reprenant **explicitement** les obligations issues de la convention SAS. Les clauses du règlement intérieur doivent être **conformes** à la convention SAS et ne peuvent en aucun cas en **réduire la portée**.

La procédure impose de **consulter** la délégation du personnel, d'**afficher** le projet de règlement intérieur et de le transmettre à l'**ITM** pour contrôle de légalité. La CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027) a été **déclarée d'obligation générale** par règlement grand-ducal, la rendant applicable à l'ensemble des employeurs du secteur.

Définition

La **convention collective SAS** (secteur d'aide et de soins et du secteur social) est une convention collective sectorielle en vigueur du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2027**, applicable aux structures du **secteur d'aide et de soins et du secteur social** au Luxembourg, dont certaines **associations sans but lucratif (ASBL)** relèvent.

Le **règlement intérieur** d'une ASBL est un document obligatoire pour les employeurs occupant au moins **15 salariés**, mais il peut être adopté volontairement par toute ASBL pour organiser la vie collective et préciser les **droits et obligations** des salariés dans le respect des textes applicables, y compris les conventions collectives.

Questions fréquentes

Qu'est-ce que la convention SAS et comment l'intégrer dans le règlement intérieur d'une ASBL ?

La convention collective SAS (secteur d'aide et de soins et du secteur social) est applicable de 2025 à 2027 aux structures du secteur social, dont certaines ASBL. Pour l'intégrer dans le règlement intérieur, l'ASBL doit vérifier qu'elle est couverte par cette convention, puis adapter son règlement en reprenant explicitement les obligations SAS, sans pouvoir en réduire la portée.

Que risque une ASBL qui n'intègre pas correctement les obligations de la convention SAS ?

Toute omission ou interprétation erronée des obligations de la convention SAS expose l'ASBL à des contentieux individuels ou collectifs, ainsi qu'à des sanctions administratives lors de contrôles de l'ITM. Le règlement intérieur ne peut déroger aux dispositions impératives de la convention SAS sous peine de nullité.

Quelle procédure suivre pour modifier le règlement intérieur d'une ASBL selon la convention SAS ?

La procédure obligatoire comprend : la consultation préalable de la délégation du personnel (article L.414-3), l'affichage du projet pendant 15 jours minimum, la transmission à l'ITM pour contrôle de légalité, puis la publication après validation. Cette procédure garantit la conformité légale et conventionnelle.

Quelles ASBL doivent intégrer les obligations de la convention SAS dans leur règlement intérieur ?

Seules les ASBL effectivement couvertes par la convention SAS doivent intégrer ses obligations, soit par application sectorielle automatique (secteur d'aide et de soins), soit par adhésion volontaire. Le règlement intérieur est obligatoire pour les ASBL de 15 salariés minimum, mais peut être adopté volontairement par toute ASBL.

Conditions d'exercice

L'intégration des obligations de la convention SAS dans le règlement intérieur est soumise à plusieurs conditions préalables.

Condition	Détail
Couverture conventionnelle	L'ASBL doit relever du champ d'application de la CCT SAS (application sectorielle ou adhésion volontaire)
Non-dérogation	Le règlement intérieur ne peut déroger aux dispositions impératives de la convention SAS
Mise en œuvre concrète	Le règlement doit assurer l'application pratique des dispositions conventionnelles
Temps de travail	Organisation conforme aux règles conventionnelles
Procédures disciplinaires	Conformes aux exigences de la convention SAS
Prévention des risques	Intégration des obligations de prévention
Dialogue social	Dispositifs internes de dialogue prévus
Égalité de traitement	Garantie entre tous les salariés de l'ASBL

Modalités pratiques

L'élaboration ou la modification du règlement intérieur pour intégrer les obligations de la convention SAS suit une procédure en deux volets.

Étape	Action
Consultation délégation	Consultation préalable de la délégation du personnel (art. <u>L.414-3</u>)
Affichage	Affichage du projet pendant 15 jours minimum
Transmission ITM	Transmission à l' <u>ITM</u> pour contrôle de légalité
Publication	Publication du règlement après validation
Reprise obligations CCT	Reprise explicite des obligations issues de la convention SAS
Horaires collectifs	Définition des horaires et modalités d'organisation
Congés	Modalités de prise de congés conformes à la convention
Sécurité	Règles de sécurité et de prévention
Disciplinaire	Procédures disciplinaires respectant la convention

Pratiques et recommandations

Procéder à une analyse comparative entre le texte de la convention SAS et le règlement intérieur existant afin d'identifier les adaptations nécessaires pour assurer la conformité. **Intégrer** les obligations par articles distincts ou renvois explicites et impliquer la délégation du personnel dans la rédaction. **Assurer une veille** régulière sur les évolutions de la convention SAS et former les responsables RH et cadres aux nouvelles obligations. **Documenter** toutes les étapes de la procédure d'adoption ou de modification, y compris les avis de la délégation du personnel.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.162-12</u>	Contenu obligatoire de la CCT et primauté sur les règlements intérieurs
Art. <u>L.414-2</u>	Attributions de la délégation du personnel, dont l'avis sur le règlement intérieur
Art. <u>L.414-3</u>	Consultation obligatoire de la délégation du personnel
Art. <u>L.251-1</u>	Égalité de traitement entre salariés
Convention collective SAS 2025-2027	Ensemble des dispositions à intégrer dans le règlement intérieur
Jurisprudence luxembourgeoise	Nullité de toute clause du règlement intérieur contraire à une convention collective applicable
Loi du 24 juillet 2024	Conditions de travail transparentes et prévisibles

Toute **omission** ou **interprétation erronée** des obligations de la convention SAS dans le règlement intérieur expose l'ASBL à un risque de **contentieux** individuel ou collectif, ainsi qu'à des **sanctions administratives** en cas de contrôle de l'ITM. Il est donc impératif de procéder à une **relecture juridique** approfondie avant toute adoption ou modification du règlement intérieur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.